Attaques voilées contre l'initiative populaire

Autor(en): **Bois, Philippe**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1033

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1020765

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'INVITÉ DE DP

Attaques voilées contre l'initiative populaire

On a l'impression qu'un petit mouvement dont le but serait de faire diminuer le nombre d'initiatives populaires est en train de renaître. Ici et là, on en trouve quelques traces. Ce n'est pas en soi nouveau. Assez régulièrement, ce genre de préoccupation revient en surface. Les arguments sont les mêmes: il y a trop d'initiatives; à force de devoir voter, les Suisses ne vont plus aux urnes; l'initiative cherche à remettre en cause des décisions prises, etc. Ils sont le plus souvent fondés sur une appréciation très discutable des circonstances.

Curieusement, on trouve parmi ceux qui proposent des restrictions des personnes qui, par ailleurs, voient dans la diminution des domaines de l'initiative le principal argument pour refuser l'entrée de la Suisse dans l'Europe. Il y a pire, comme confusion: celle faite par ce rédacteur en chef romand qui, d'une part, écrit: il faut une *«augmentation dissuasive du nombre de signatures nécessaires»* et ajoute: *«Notre droit d'initiative risque d'être inévitablement limité par notre association ou par notre adhésion à la Communauté. Sa réduction préalable à l'essentiel ne serait pas de mauvaise politique»*. Il mélange allègrement la question de la procédure et celle du fond.

Abus d'inertie

Il y aurait donc, selon les représentants de ces courants, «abus» dans l'usage de l'initiative. On retrouve le même langage qu'en 1977, époque où la question avait été débattue. Le mot «abus» laisse songeur. D'un côté, on vante le régime de démocratie directe, de l'autre on estime que les électeurs en abusent. Et si, renversant la proposition, on disait qu'il y a abus d'inertie du côté des autorités, d'où augmentation des initiatives ? Dix sont actuellement pendantes. Est-il abusif de demander des mesures dans le domaine de l'assurance-maladie, des manipulations génétiques, de la surveillance des prix, du libre passage entre caisses de retraite, de l'agriculture ? Il serait audacieux de le soutenir. Les récoltes de signatures sont en cours pour 18 objets. Un ou deux sont folkloriques. Les autres mettent en évidence, sous différentes formes, des problèmes réels, non abordés ou étudiés avec une certaine négligence. Les questions des étrangers (2 initiatives), de l'égalité hommes/femmes (3 initiatives), de la défense militaire (2 initiatives), des rentes de vieillesse (2 initiatives) de l'Europe (1 initiative), des fiches (1 initiative) ne semblent pas, vues de l'extérieur, être traitées de manière claire et compréhensible. Il a fallu dix ans pour que le projet de la dixième révision de l'AVS voie le jour, il en faudra quatre au moins pour qu'il devienne loi et on sait déjà qu'il est sans intérêt, puisque le Conseil fédéral, énumérant les vrais problèmes, en renvoie la solution à la onzième révision. Ainsi, deux initiatives à ce sujet ne peuvent que constituer un utile rappel.

On n'aime pas la remise en cause

C'est probablement l'objet des initiatives qui agace. Parce que les critiques viennent surtout des milieux qui n'aiment pas beaucoup que le peuple s'occupe de leurs affaires. Les partisans des transports privés le disaient, l'autre dimanche: il est temps de cesser de vouloir des «privilèges» pour les transports publics (je laisse de côté le cas pathologique du Parti des automobilistes). Ceux du nucléaire ne supportent plus que l'on use des voies démocratiques pour tenter de modifier des situations. Les militaires ont souffert pour Rothenthurm, et les obus n'ont pas passé aussi loin des casquettes qu'ils l'imaginaient lors du vote sur l'armée. Ils en tirent la conclusion que l'initiative populaire est un bon instrument pour autant qu'elle ne remette pas en cause le statu quo. En disant: vive l'initiative, pourvu qu'elle ne soit pas abusive, ils font le même «raisonnement» que ceux qui proclament: la critique est bonne pourvu qu'elle soit constructive. En d'autres termes, dans l'un et l'autre cas, on admet le principe pour autant qu'il n'implique pas de remise en cause.

On connaît les suggestions concernant les moyens de diminuer le nombre d'initiatives. Ceux qui touchent au fond (par exemple., ne pas accepter le lancement d'une initiative sur un sujet déjà traité avant un certain délai) seraient difficiles à mettre en œuvre sans amoindrir la démocratie. Les mesures de procédure (augmentation du nombre de signatures, réduction du délai pour la récolte) sont les plus discutables. Elles défavorisent les petits groupes, assez mal représentés dans les autorités. Et elles n'ont aucun effet sur les grands lobbies, qui paient, s'il y a lieu, les personnes qui récoltent les signatures. Pour ne parler que de la dernière initiative soumise au vote (3 mars, politique des transports, qui semble avoir déclenché l'attaque), elle émanait de l'Alliance des indépendants, très largement parrainée par la Migros, au moins à l'époque de la récolte des signatures. Même si l'on passait à 200 000 signatures à récolter en 12 mois, une telle initiative aboutirait.

Le rendement publicitaire est suffisant pour justifier la dépense.

Le commerce trouvera toujours des avantages dans les initiatives, même si les obstacles pour leur dépôt sont multiples. Pas la démocratie.

Philippe Bois

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Philippe Bois est professeur de droit aux Universités de Neuchâtel et Genève.